

**VILLE DE SCHEFFERVILLE  
ORDONNANCE 2018-11-61**

**OBJET : ENGAGEMENT D'UNE TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 8 de *la Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, chapitre 43)*, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a renouvelé le mandat de Monsieur Ghislain Lévesque pour administrer, à compter du 15 décembre 2017, les affaires de la Ville de Schefferville ;

**ATTENDU QU'**en vertu de *la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43)*, l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance ;

**ATTENDU QUE** Mme Anne Lacoursière occupe un emploi à temps partiel à la municipalité depuis quelques mois dans la gestion administrative et documentaire des affaires de la ville;

**ATTENDU QUE** la charge de travail nécessite un emploi à temps plein et ce, effectif le premier janvier 2019;

**ATTENDU QUE** Mme Anne Lacoursière , a manifesté son intérêt de poursuivre sa carrière avec l'organisation de la ville de Schefferville et qu'il y a lieu de procéder à la signature d'un contrat de travail a durée déterminée entre les parties;

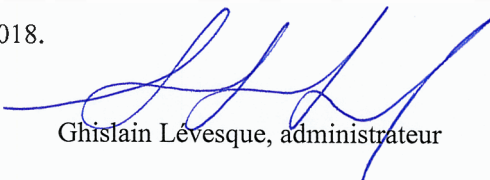
**ATTENDU** la disponibilité des fonds au budget de 2019 pour l'embauche de Mme Anne Lacoursière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de *la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43)*,

- Retienne les services de Madame Anne Lacoursière, effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2019, afin d'agir à titre de technicienne en documentation de la ville de Schefferville, le tout, conformément au contrat de travail à durée déterminée à être signé entre les parties;
- Monsieur François Désy, directeur général et secrétaire trésorier étant désigné pour la signature d'un contrat de travail avec Mme Anne Lacoursière;
- Ledit contrat de travail faisant partie intégrante à la présente ordonnance.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Schefferville, le 20 novembre 2018.

  
Ghislain Lévesque, administrateur